

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-8-8-4

Séance du lundi 20 septembre
2021

PROPOSITION DE GARANTIES D'EMPRUNTS - ORGANISMES DIVERS ET APPROBATION DES TERMES DES PROJETS DE CONVENTIONS ET D'AVENANT DE GARANTIE À CONCLURE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SENE Marc, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DIETRICH Martine donne procuration à DOLLINGER Isabelle
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à BIHL Pierre
GREIGERT Catherine donne procuration à BIERRY Frédéric
HEMEDINGER Yves donne procuration à STRAUMANN Eric
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
SCHMIDIGER Pascale donne procuration à ZELLER Thomas
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIERRY Frédéric
SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

ABSENTS :

MAURER Jean-Philippe

RUCH Valérie

VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunts,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde la garantie d'emprunt à l'EHPAD de Wasselonne à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant prévisionnel total de 1 000 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités décrites dans la convention jointe à la présente délibération) contracté auprès de La Banque Postale et destiné à financer des travaux de restructuration de l'établissement à Wasselonne.

- Accorde le maintien de la garantie d'emprunt à l'association Jean Georges Stuber à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant prévisionnel total de 700 000 € contracté auprès de La Banque Postale et destiné à financer la création d'un lieu de vie destiné aux adolescents situé 19 rue de la Forêt à Rothau selon les modalités décrites dans la convention jointe à la présente délibération.

- Accorde le maintien de la garantie d'emprunt à l'association Les Maisons de la Croix, à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant prévisionnel total de 1 150 000 € contracté auprès de La Banque Postale et destiné à financer la reconstruction du Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) Jeanne-Marie situé 25 Grand'Rue à Still selon les modalités décrites dans l'avenant joint à la présente délibération.

- Approuve les termes des projets de conventions et d'avenant à la convention joints en annexes à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

- Autorise par ailleurs le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Mme Michèle ESCHLIMANN ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Président de l'EHPAD de la Commune de Wasselonne.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité